

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0621 du 14/05/2014**

Arrêté du 12 juin 2013

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATEGORIE A  
DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'inspecteurs des finances publiques en application de l'article 23 du statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques.

Date d'application : second semestre 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 23 DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**



**ARRÊTÉ**

portant affectation d'inspecteurs des finances publiques en application de l'article 23 du statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFiP.

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;

VU les demandes d'affectation des inspecteurs de la direction générale des finances publiques ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire n° 4 du 11 juin 2013 ;

**ARRÊTE :**

Article premier : Les inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent sont affectés, par nécessité de service en application de l'article 23 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la DGFiP, dans les conditions ci-après désignées :

Nom	Ancienne affectation	Département	Nouvelle fonction	Nouvelle affectation	Département	Date
Laurence CANTORO	DRFiP d'Ile-de-France et du département de Paris	Paris	Comptable	CFP de La Fère	Aisne	01/09/2013
Catherine GRANDJEAN	DRFiP de Rhône-Alpes et du département du Rhône	Rhône	Comptable	CFP de Chauny	Aisne	22/09/2013
Joël DEMONT	DDFiP de l'Yonne	Yonne	Comptable	CFP de Chaource	Aube	01/10/2013
Annette LECLERC-BELMOUMENE	CFP de Brionne	Eure	Comptable	CFP de Verneuil-sur-Avre	Eure	01/07/2013
Agnès JANIN	DDFiP des Hauts-de-Seine	Hauts-de-Seine	Comptable	CFP de Gisors-Etrépagny	Eure	01/08/2013
Hervé AUGE	SIP de Paris 15 <sup>ème</sup> Javel	Paris	Comptable	CFP de Firminy	Loire	01/08/2013

Patrick SCARABELLO	CFP d'Arinthod	Jura	Comptable	CFP de Charlieu	Loire	01/07/2013
Annie BOUSQUET	CFP de Neuville-aux-Bois	Loiret	Comptable	CFP de Lorris	Loiret	01/09/2013
Dominique BERNARD	CFP de Bouchain	Nord	Comptable	CFP de Jeumont	Nord	01/11/2013
Michel DERACHE	CFP de Seclin	Nord	Comptable	CFP de Liévin	Pas-de-Calais	01/07/2013
Stéphane BALLIER	CFP de Cuxac-Cabardès	Aude	Comptable	CFP de Wissembourg	Bas-Rhin	19/08/2013
Claire HAMANT	CFP de Sierentz	Haut-Rhin	Comptable	CFP de Rouffach-Centre-Hospitalier	Haut-Rhin	01/07/2013
Laurent PIRAULT	CFP de Loue Brulon	Sarthe	Comptable	CFP d'Ecommoy	Sarthe	01/07/2013
Bruno CABIOCH	DDFiP de la Seine-Saint-Denis	Seine-Saint-Denis	Comptable	CFP de La Ferté-Sous-Jouarre	Seine-et-Marne	01/10/2013
Pascal MICHEZ	DDFiP des Deux-Sèvres	Deux-Sèvres	Comptable	Sauzé-Vaussais-Chef-Boutonne	Deux-Sèvres	01/07/2013

Article 2 : Le cautionnement des comptables ci-dessus désignés est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 novembre 2012.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 12 juin 2013

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH – 1B

OLIVIER ROUSEAU



<p>BOFiP Direction générale des Finances publiques</p>	<p>ISSN 2268-0756</p>
<p>Directeur de publication : Bruno Bézard</p>	